Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS **2016.04.07**	**ANNEE 2016** Objet : **AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE : CHOIX PRESTATAIRE**

Le quatorze avril deux mille seize

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés *:* MM. Mélusine BALLIF donne procuration à Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND donne procuration à Michel AUBRUN, Jocelyne ROLLET donne procuration à Elisabeth PASSOT, Lionel GENTIT,

Secrétaire de séance élu : Franck CALAS

Date convocation : 7 avril 2016
Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé concernant les travaux d'aménagement de sécurisation et de mise en accessibilité du Centre Bourg. Cinq entreprises y ont répondu.

Après analyses et selon les critères d'attribution, c'est la Société SOCAFL qui est la mieux disante.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de confier les travaux à la Sté SOCAFL pour un montant de 139 179.50 € HT soit 167 015.40 € TTC sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de confier le marché à la Sté SOCAFL sise à CROTTET pour un montant TTC de 167 015.40 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION